

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

42x19

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES LIEÉS AU SALON DU LIVRE JEUNESSE 2019 / CONVENTION ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA SOFIA

La Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) a mis en place un dispositif d'aide aux actions culturelles.

L'action soutenue doit avoir un lien direct avec la création des auteurs de l'écrit ou leur formation, c'est-à-dire concerner le livre, les auteurs et les éditeurs, la diffusion du livre. Les interventions d'auteur organisées dans le cadre du salon du livre jeunesse des Pennes-Mirabeau entrent dans ce critère d'attribution.

Pour le financement des interventions d'auteur, le taux de subvention est plafonné à 50 % du budget prévisionnel dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000€ par salon.

Opération	Montant brut	Montant net	Subvention Escomptée (50%)
Interventions d'auteurs dans le cadre du salon du livre jeunesse	9 553,16 €	8 657,54 €	4 776,58 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la SOFIA pour l'organisation des interventions d'auteur dans le cadre du Salon du livre jeunesse et d'auroriser Madame la Maire à signer la convention entre la SOFIA et la Ville des Pennes-Mirabeau une fois la manifestation soutenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la demande de subvention pour ces interventions
- SOLLICITE l'aide de la SOFIA
- PRECISE que les crédits cont prévus au budget
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA